



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E55307

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2025

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 12/07/2022
120 000

Raison sociale : AFONSO SA

6 ALLEE DES CHENES
88000 EPINAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 38835945700065

Siret : 388 359 457 00065

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4036136

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTB 1/241 605

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTB 1/241 605

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/09/2024

Téléphone : 03 29 31 00 55

Portable : 0607650644

Fax :

Site Internet : www.afonsosas.com

E-mail : contact@afonsosas.com

Responsabilité légale :

AFONSO LUIS PRÉSIDENT / BARAUX MARCELLE DIRECTRICE GENERALE /
AFONSO ALINE, AMELINE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/04/2022
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	17/12/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	05/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	17/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.